



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

# ANALYSE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 8 FÉVRIER 2009

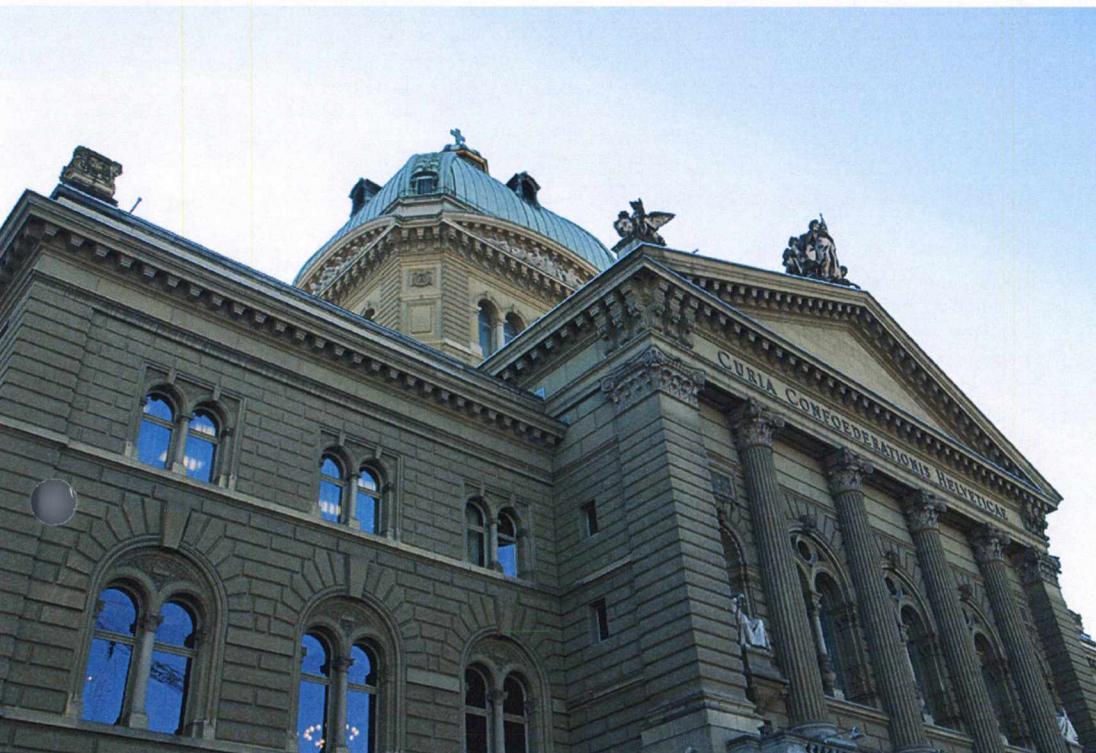
● RÉSULTATS DES VOTATIONS

« LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES SUISSE-UE »

PARTICIPATION

60% OUI

51%



HANS HIRTER, WOLF LINDER

**gfs.bern**  
FORSCHUNG FÜR POLITIK,  
KOMMUNIKATION UND GESELLSCHAFT

 UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

 Universität Zürich

**u<sup>b</sup>**  
UNIVERSITÄT  
BERN

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Berne.

## Département de Science Politique de l'Université de Genève

Responsable : Prof. Dr. Wolf Linder  
Analyses/commentaires : Dr. Hans Hirter

## gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet : Claude Longchamp  
Direction du projet : Laura Kopp  
Enquêtes téléphoniques,  
responsable du terrain : Georges Ulrich  
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally  
Support CATI : Remo Valsangiacomo  
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

## Traduction

Dr. Emilio Violi, Sonja Gurtner

## Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2008) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

## Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Dr. Hans Hirter et Prof. Dr. Wolf Linder (2009) : analyse de la votation fédérale du 8. février 2009, gfs.bern et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 8 FÉVRIER 2009</b> | <b>4</b>  |
| A propos de la méthode  | 6         |
| <b>SITUATION INITIALE</b>   | <b>8</b>  |
| <b>IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET ET PARTICIPATION</b>                     | <b>10</b> |
| Importance accordée à l'objet   | 10        |
| Participation   | 10        |
| <b>FORMATION DE L'OPINION</b>   | <b>13</b> |
| La connaissance de l'objet  | 13        |
| La difficulté et le moment du choix                                       | 13        |
| <b>PERCEPTION</b>   | <b>15</b> |
| <b>PROFIL DU VOTE</b>   | <b>16</b> |
| <b>MOTIFS DU CHOIX</b>  | <b>21</b> |
| <b>ARGUMENTS POUR ET CONTRE AVANCÉS DURANT LA CAMPAGNE</b>                | <b>23</b> |
| <b>DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES</b>  | <b>26</b> |

# PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 8 FÉVRIER 2009

Le 8 février 2009, les électrices et électeurs votaient sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE et sur l'extension aux nouveaux membres de l'UE, la Bulgarie et la Roumanie. Le référendum a été lancé par de petits partis de droite et les jeunes UDC ; lors de la campagne précédant la votation, l'UDC a également lutté contre cet accord. Le peuple a approuvé la libre circulation à raison d'un petit 60%.

Comme c'est généralement le cas pour les thèmes concernant la politique étrangère et la politique des étrangers, la participation a été supérieure à la moyenne, puisqu'elle s'est élevée à 51%. Une fois encore, notre sondage a confirmé le fait que les personnes qui ne s'intéressent guère, voire pas du tout, à la politique ne participent que peu à des votations populaires. Le désintérêt étant particulièrement important parmi les jeunes ayants-droit au vote, leur participation s'avère donc très faible. Même les adversaires de l'immigration et de l'intégration internationale de la Suisse qui ne font pas partie des sympathisant-es de l'UDC n'ont pu être mobilisés que difficilement.

Les votant-es estimaient que la décision était très importante pour la Suisse. Ces dernières décennies, seule la votation populaire concernant les accords bilatéraux I avec l'UE avait été jugée plus importante. Pour la plupart des votant-es (72%), la décision était relativement facile à prendre. Pour les sympathisant-es de l'UDC - parmi eux/elles, certains conseillers nationaux bien connus plaidaient pour le « oui » - la décision a été plus difficile à prendre que pour les sympathisant-es des autres partis, plus unanimes. Comparativement à des votations antérieures, les votant-es ont pris leur décision tôt. Plus de la moitié d'entre eux/elles avaient déjà fait leur choix avant le début de la campagne.

Cette votation populaire sur la libre circulation des personnes n'a pas dérogé à la règle qui veut que les contributions rédactionnelles de la presse forment la principale source d'information. Internet a été consulté davantage que par le passé, à savoir par 21% de l'électorat. Les différences spécifiques à l'âge quant à son utilisation ont été nivelées. Seules les personnes de plus de 60 ans se sont servies moins souvent de ce moyen de communication. Un électeur sur sept (14%) a visionné la vidéo déposée sur internet par les partisans environ deux semaines avant la votation ; celle-ci appelait de manière personnalisée à participer à la votation et à voter « oui ». Chez les personnes qui ont vu la vidéo, on note un taux de participation légèrement supérieur à la moyenne et un taux d'approbation également plus élevé. Les connaissances concernant le contenu de l'objet étaient assez bonnes. Plus de la moitié des votant-es ont cité explicitement l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Le second aspect du paquet de votation, à savoir l'arrêté fédéral reconduisant l'accord sur la libre circulation des personnes avec les Etats actuels de l'UE, était moins connu de l'électorat. La reconduction des accords bilatéraux avec l'UE a été citée un peu plus fréquemment. Les personnes ayant voté « oui » ont davantage porté l'accent

sur cet aspect de la reconduction des accords bilatéraux avec l'UE, celles ayant voté « non » ont plutôt relevé l'élément de l'immigration en général.

Le profil de vote politique de l'objet relatif à la libre circulation des personnes est non seulement quasi identique à ceux des décisions de l'année 2005 relatives aux accords de Schengen/Dublin et à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, mais recoupe également celui de la votation sur l'initiative populaire de l'UDC « pour des naturalisations démocratiques » du 1<sup>er</sup> juin 2008. La confiance placée dans le Conseil fédéral est l'élément qui a exercé la plus forte influence sur la décision de vote. Cette confiance a été déterminante avant tout chez les personnes dont l'attitude politique de base était identique. Ainsi la part de « oui » était de 85% chez celles qui, en politique, se classent au centre et font confiance au gouvernement ; lorsque la confiance faisait défaut, la part de « oui » chutait à 32%. La sympathie pour un parti a eu sensiblement la même influence. Les partisans du PDC, du PRD et du PS ont approuvé l'objet à hauteur de 75% et 80%, ceux de l'UDC l'ont rejeté quasiment à l'unanimité (94% de non). L'unité de l'UDC a été, cette fois encore, un peu plus importante que lors de votations identiques avant la scission du PBD en 2008. Les personnes non liées à un parti se sont exprimées à raison de 69% en faveur de la libre circulation des personnes.

La position par rapport à l'immigration pesait de manière importante sur la décision. Les personnes désireuses d'avantager les Suissesses et les Suisses par rapport aux étrangers rejetaient nettement la libre circulation des personnes (30% de oui). Les représentations sur l'identité et le rôle international de la Suisse avaient des répercussions encore plus importantes. Les personnes qui défendent une Suisse ouverte et bien intégrée au niveau international votaient « oui » dans une proportion de 81%. Celles qui sont méfiantes envers ces valeurs de référence ou qui les rejettent totalement se sont aussi clairement exprimées contre la libre circulation des personnes (32% resp. 23% de oui).

Comme on le constate le plus souvent, les caractéristiques sociales et économiques de l'électorat ont eu moins d'influence sur la décision de vote. Et comme pour toutes les votations concernant une ouverture de la politique étrangère, l'acceptation augmentait proportionnellement avec la formation et le revenu. En Suisse alémanique, le fossé qui se manifeste généralement lors de ce type de votation entre les grandes agglomérations urbaines et les régions campagnardes ou les petites villes, existe toujours, mais a diminué. Le fait que quelqu'un exerce une activité lucrative, une activité non rémunérée à domicile ou qu'il soit à la retraite n'a eu aucune influence sur la décision de vote. En revanche, l'évaluation de la situation économique personnelle a joué un rôle. Les personnes qui estimaient leur situation économique personnelle très bonne ont approuvé l'objet de manière notablement plus marquée (80% de oui) que celles qui trouvaient leur situation bonne (59%) ou même mauvaise ou très mauvaise (51%). Cet effet ne dépend pas du revenu, mais existe tant dans le groupe des votant-es dont le revenu est faible que dans celui qui est matériellement bien situé.

Un-e votant-e sur deux a spontanément justifié sa décision par le motif selon lequel la Suisse devait poursuivre la voie des bilatérales. En revanche, un partisan sur six a approuvé

l'objet parce qu'il était favorable à une intégration totale de la Suisse dans l'Union européenne. La conviction que, dans l'ensemble, la Suisse profite de la liberté de circulation au niveau économique tout comme des contrats bilatéraux était importante pour les personnes ayant voté « oui ». Une autre raison citée fréquemment pour l'approbation de l'objet était la volonté d'exprimer son adhésion à une Suisse ouverte sur le monde.

Les motifs du choix cités le plus fréquemment par les adversaires résidaient dans les craintes par rapport aux répercussions négatives sur le marché du travail, et en particulier dans le danger d'une augmentation du nombre de chômeurs. Presque 40% d'entre eux ont voté « non » parce que d'après eux, la Suisse a aujourd'hui déjà suffisamment ou même trop d'étrangers. Parmi les adversaires de l'objet, la crainte d'une augmentation de la criminalité et d'une nouvelle hausse des dépenses sociales était également largement répandue. Seul un adversaire sur six a indiqué comme motif de son refus le fait que le paquet ficelé par le parlement est antidémocratique.

Les partisans et les adversaires de l'objet sur la libre circulation des personnes ont évalué nos arguments « pour » et « contre » de manière très différente. Ainsi presque tous les partisans, mais seulement 18% des adversaires, croyaient qu'une résiliation des bilatérales entraînerait d'importants désavantages pour la Suisse. Presque tous les partisans (90%), mais seul un quart des adversaires, étaient convaincus des répercussions positives de la libre circulation actuelle sur l'économie suisse. A l'inverse, seule une personne sur dix ayant voté « oui », mais plus de 80% des tenant-es du « non », croyaient que les Suissesses et les Suisses sont évincés du marché du travail en raison de la liberté de circulation des personnes. Les opinions divergeaient tout aussi fortement sur la question de savoir si une extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie chargerait davantage les services sociaux ou entraînerait une augmentation de la criminalité.

## **A propos de la méthode**

La présente analyse repose sur un sondage post-électoral représentatif réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a réalisé le sondage au cours de la semaine qui a suivi la votation populaire du 8 février 2009. 60% des interviews ont eu lieu dans les trois jours après la votation. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a analysé les données. Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 47 enquêteurs/teuses. En tant qu'instance de contrôle, l'Institut de recherches gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Bien que les enquêteurs/teuses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir, ils/elles étaient pourtant au courant de cette possibilité. L'échantillon de personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1007 ayants-droit au vote.

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

| Cantons  | Participation en % | Libre circulation des personnes % de oui |
|--|--------------------|--|
| <b>Suisse</b>  | <b>50.9</b>        | <b>59.6</b>                              |
| ZH   | 52.0               | 61.9                                     |
| BE   | 45.8               | 62.9                                     |
| LU   | 51.2               | 58.1                                     |
| UR   | 44.0               | 51.8                                     |
| SZ   | 54.4               | 43.4                                     |
| OW   | 54.4               | 52.3                                     |
| NW   | 58.0               | 50.3                                     |
| GL   | 54.1               | 49.0                                     |
| ZG   | 55.8               | 59.2                                     |
| FR   | 49.5               | 64.5                                     |
| SO   | 50.4               | 57.8                                     |
| BS   | 56.5               | 66.8                                     |
| BL   | 50.6               | 63.3                                     |
| SH   | 68.2               | 54.3                                     |
| AR   | 53.4               | 57.3                                     |
| AI   | 47.3               | 46.7                                     |
| SG   | 51.2               | 55.6                                     |
| GR   | 45.7               | 59.4                                     |
| AG   | 50.3               | 55.5                                     |
| TG   | 49.2               | 56.6                                     |
| TI   | 56.3               | 34.2                                     |
| VD   | 53.8               | 70.2                                     |
| VS   | 57.3               | 59.6                                     |
| NE   | 55.2               | 69.4                                     |
| GE   | 54.8               | 62.4                                     |
| JU   | 50.0               | 66.9                                     |
| Source : <a href="http://www.admin.ch">http://www.admin.ch</a> (résultat provisoire) |                    |  |

## SITUATION INITIALE

En 2000, dans le cadre des premiers contrats bilatéraux avec l'Union Européenne, la Suisse avait également approuvé la participation à la libre circulation des personnes en vigueur dans l'espace européen. Pour l'essentiel, il s'agit de pouvoir chercher et accepter sans aucune restriction un emploi dans les autres Etats. Ce contrat inclut également la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels et autres diplômes de formation. Durant les dernières années de haute conjoncture, grâce à ces contrats, l'économie suisse a ainsi pu recruter plus facilement à l'étranger les spécialistes dont la Suisse manquait. D'un autre côté, ils ont également permis à de nombreux ressortissants suisses d'acquérir à l'étranger, sans grandes contraintes bureaucratiques, des connaissances professionnelles complémentaires. Afin d'empêcher le dumping salarial par les immigrants en provenance de pays dont les salaires sont plus bas – ce que craignaient les syndicats –, l'assemblée fédérale a décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement. Plus tard, lorsqu'il a été question d'étendre la libre circulation aux nouveaux membres de l'UE d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ces mesures ont encore été renforcées. Le 25 septembre 2005, après un référendum des Démocrates suisse, le peuple a approuvé cette extension à une majorité de 55%, malgré la résistance de l'UDC. Suite à l'entrée dans l'UE de la Roumanie et de la Bulgarie au début 2007, il s'agissait d'introduire également la libre circulation des personnes pour ces deux Etats. En 2008, le parlement approuvait une requête du Conseil fédéral allant dans ce sens. En même temps, il décidait d'introduire définitivement l'accord de 2000 sur la libre circulation des personnes avec l'UE, que la Suisse avait à l'époque conclu jusqu'à fin 2009.

Contrairement à la requête du Conseil fédéral, le parlement a fait un seul paquet des deux objets soumis au référendum facultatif. En effet, des réflexions tactiques ont également joué un rôle. Il semblait plus simple de convaincre le peuple des avantages de reconduire la libre circulation des personnes – qu'il avait tout de même déjà approuvé deux fois – que de l'amener aussi à approuver son extension à des Etats comme la Roumanie et la Bulgarie. Toutefois des faits objectifs parlaient également en faveur du regroupement en un paquet unique, puisque le libre choix était effectivement limité. Vouloir poursuivre un accord signé avec l'UE, en excluant explicitement certains membres qui en font partie, n'aurait guère été accepté par celle-ci.

En cas de refus par le peuple de ce paquet unique, la Suisse se serait vue obligée d'annoncer à l'UE qu'elle a décidé de tourner le dos à l'accord conclu sur la libre circulation des personnes. De ce fait, les six autres contrats contenus dans le paquet des premières bilatérales auraient automatiquement été annulés (entre autres le transit routier, le trafic aérien et la participation de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE). Au parlement, l'UDC a combattu l'extension de la libre circulation des personnes aux deux nouveaux pays de l'UE et a protesté contre le paquet unique, qu'elle considérait comme antidémocratique. Comme déjà en 2005, les Démocrates suisses et la Lega dei Ticinesi ont lancé le référendum. Sans le soutien de la direction de leur parti, les jeunes ainsi que certaines sections cantonales de

l'UDC ont pourtant récolté activement des signatures. Malgré la résistance de quelques-uns de leurs éminents représentants de l'économie, une majorité massive des délégués UDC recommandaient de voter « non ». Seul le parti cantonal thurgovien plaidait pour le « oui ». Dans d'autres cantons tels que Berne et les Grisons, souvent indisciplinés par le passé, les dissidents potentiels avaient migré dans le nouveau parti bourgeois démocratique (PBD).

Durant la campagne, exception faite de l'UDC, de l'UPF, des DS, de la Lega, du PdT et de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), tous les partis, associations d'entrepreneurs et syndicats se sont engagés pour le « oui ». C'est avant tout Economie suisse, l'association faîtière de l'économie, qui a conduit la campagne pour le « oui ». Elle a relevé les avantages économiques dont la Suisse avait bénéficié grâce à la libéralisation du marché du travail. Ce n'est que grâce à cette dernière que l'économie a connu l'essor de ces dernières années. La campagne des « pro » a aussi relevé l'importance d'une situation stable, marquée par la coopération avec l'UE, qui serait sérieusement mise en danger par l'abrogation des bilatérales I suite à un rejet de la libre circulation des personnes.

Particulièrement actifs, les adversaires – parmi lesquels figurait l'ancien Conseiller fédéral UDC Blocher – ont qualifié la libre circulation des personnes de grand danger pour le bien-être de la population nationale. Malgré les mesures d'accompagnement, les immigrants pratiqueraient le dumping salarial et feraient grimper le prix des appartements. Nombre d'entre eux – tout comme leur famille également immigrée – seraient rapidement sans travail et feraient dès lors appel à l'assurance chômage ainsi qu'aux œuvres sociales. L'exemple de l'Italie montre en outre que la libre circulation des personnes permettait précisément à de nombreux criminels d'immigrer depuis la Roumanie.

Après une campagne vraiment intensive, des sondages représentatifs laissaient entrevoir que la décision serait faiblement majoritaire. Le 8 février, le peuple a dit « oui » à 59.6% avec un taux de participation de 51%. Seuls les cantons du Tessin, de Schwyz, d'Appenzell-Intérieur et de Glarus ont rejeté l'objet. De ce fait, le résultat était plus net qu'en 2005 lors de l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux Etats de l'UE.

# IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET ET PARTICIPATION

## Importance accordée à l'objet

Les sondé-es ont accordé une importance supérieure à la moyenne (voir tableau 2.1) à la votation populaire sur la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'UE et l'extension aux nouveaux membres de l'UE, à savoir la Roumanie et la Bulgarie. Ce verdict concerne particulièrement l'importance pour le pays. Neuf votant-es sur dix ont accordé à cette votation une grande à très grande importance pour l'avenir de la Suisse. Une part aussi élevée n'a été atteinte qu'une seule fois lors de la votation sur les premiers contrats bilatéraux avec l'UE, le 21 mai 2000. La valeur moyenne de 8,0 se situe à 1.2 point au-dessus de la moyenne de longue date et n'avait été jusqu'ici dépassée qu'une seule fois lors de cette votation de 2000 (8.5). Lors des décisions concernant l'assurance maternité (2004) et l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux Etats de l'UE en septembre 2005, cette valeur était tout aussi élevée. Comme c'est presque toujours le cas, l'importance personnelle de la décision a été considérée comme moindre. La moitié des sondé-es ont néanmoins indiqué que cette décision avait aussi une importance personnelle grande à très grande. Sur ce point, la part des partisans et des adversaires était quasiment identique.

**Tableau 2.1 : Perception et importance personnelle de l'objet pour le pays et pour soi-même (ayants-droit au vote)**

| Importance pour ...  | Libre circulation des personnes |                  |
|----------------------|---------------------------------|------------------|
|                      | le pays en %                    | personnelle en % |
| Très faible (0, 1)   | 1                               | 11               |
| Faible (2-4)         | 2                               | 21               |
| Moyenne (5)          | 8                               | 17               |
| Grande (6-8)         | 49                              | 33               |
| Très grande (9, 10)  | 40                              | 18               |
| Moyenne arithmétique | 8.0                             | 5.7              |
| [N]                  | (952)                           | (979)            |
| Moyenne 2000-08      | 6.8                             | 5.4              |

© ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009

## Participation

Avec 51%, la participation se situait nettement au-dessus des valeurs moyennes de ces dernières années. Elle n'a pourtant pas tout à fait atteint les 54% de la votation sur l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux Etats de l'UE du 25 septembre 2005 ou les 56% de celle concernant l'adhésion aux accords de Schengen/Dublin avec l'UE du 5 juin 2005. Comme toujours, c'est l'intérêt général pour la politique (voir tableau 2.2) qui a été déterminant pour la participation. Les personnes très intéressées par la politique allaient voter à raison de 87% ; celles qui sont assez intéressé-es ont tout de même encore pris part à la

décision à hauteur de 69%. Parmi les personnes peu ou pas du tout intéressées, seule une petite minorité (16% resp. 7%) a pu être motivée à participer. Les différences de participation ont également été importantes entre les divers groupes d'âge. Alors que parmi les moins de 30 ans, seule une personne sur dix a fait usage de son droit de vote, elles étaient deux sur trois parmi les 40 à 59 ans et plus de trois sur quatre parmi les personnes de 60 et plus. En analysant la faible participation des jeunes, on observe que deux facteurs se renforcent mutuellement. Premièrement, la part de jeunes (entre 18 et 29 ans) qui ne s'intéressent guère ou même pas du tout à la politique est largement supérieure à la moyenne (80% par rapport à 26% chez les personnes d'au moins 30 ans). Deuxièmement, ces jeunes non intéressés ne participent donc pas (1%), alors que parmi les ayants-droit non intéressés, mais plus âgés, la participation est de un sur quatre.

**Tableau 2.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques**

| Caractéristiques / catégories          | Participation en % | (n)  | Coefficient de corrélation* |
|--|--------------------|------|-----------------------------|
| Total VOX (pondéré)                    | <b>51</b>          | 1005 |                             |
| <b>Intérêt à la politique</b>          |                    |      | <b>V = 0.61***</b>          |
| Très intéressé-e                       | <b>87</b>          | 198  |                             |
| Assez intéressé-e                      | <b>69</b>          | 403  |                             |
| Pas vraiment intéressé-e               | <b>18</b>          | 254  |                             |
| Pas du tout intéressé-e                | <b>7</b>           | 139  |                             |
| <b>Age</b>                             |                    |      | <b>V = 0.51***</b>          |
| 18 à 29 ans                            | <b>10</b>          | 241  |                             |
| 30 à 39 ans                            | <b>43</b>          | 196  |                             |
| 40 à 49 ans                            | <b>63</b>          | 151  |                             |
| 50 à 59 ans                            | <b>67</b>          | 162  |                             |
| 60 à 69 ans                            | <b>78</b>          | 137  |                             |
| 70 ans et plus                         | <b>76</b>          | 118  |                             |
| <b>Formation</b>                       |                    |      | <b>V = 0.20***</b>          |
| Ecole obligatoire                      | <b>39</b>          | 78   |                             |
| Apprentissage                          | <b>44</b>          | 493  |                             |
| Maturité/études pédagogiques           | <b>49</b>          | 81   |                             |
| Ecole spécialisée                      | <b>58</b>          | 163  |                             |
| Université, Haute école spécialisée    | <b>68</b>          | 189  |                             |
| <b>Ouverture de la Suisse</b>          |                    |      | <b>V = 0.19***</b>          |
| Pour une Suisse ouverte                | <b>59</b>          | 561  |                             |
| Position mitigée                       | <b>41</b>          | 332  |                             |
| Pour une Suisse fermée                 | <b>36</b>          | 99   |                             |
| Positionnement sur l'axe gauche-droite |                    |      | n.s.                        |
| Sexe                                   |                    |      | n.s.                        |
| Revenu du ménage                       |                    |      | n.s.                        |
| Sympathie pour un parti                |                    |      | n.s.                        |
| Confiance dans le gouvernement         |                    |      | n.s.                        |
| Langue                                 |                    |      | n.s.                        |
| Ville/campagne                         |                    |      | n.s.                        |

\* Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »  
 © ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009

Les adversaires de l'objet n'ont réussi que difficilement à mobiliser les personnes qui rejettent l'immigration et une étroite coopération de la Suisse avec les autres Etats européens, mais qui ne font pas partie des sympathisant-es de l'UDC. Il est vrai que ces derniers se sont déplacés aux urnes aussi fréquemment que ceux/celles des autres partis. En revanche, dans le groupe des personnes non liées à un parti, chez les partisans d'une Suisse ouverte sur le monde, la participation s'est élevée à plus du double par rapport aux personnes qui souhaitent des frontières aussi fermées que possible.

# FORMATION DE L'OPINION

## La connaissance de l'objet

Durant la semaine consécutive à la votation, presque neuf ayants-droit sur dix ont encore réussi à se souvenir du thème lors du sondage. Chez les participant-es, cette part s'élevait à 95%, chez les abstentionnistes tout de même encore à 78%. Comparées sur une longue durée (en particulier pour les non-votant-es), ces valeurs très élevées s'expliquent d'une part par le sujet lui-même, qui, comme pour la plupart des questions de politique étrangère et des étrangers, rencontre toujours un grand intérêt. D'autre part, elles sont certainement aussi dues à la réalité qui veut que ce dimanche-là, aucun autre objet national n'était soumis au vote.

## La difficulté et le moment du choix

Pour la plupart des votant-es (72%), la décision à prendre a semblé plutôt facile (voir tableau 2.3). Pourtant les personnes plus jeunes (de moins de 50 ans) ont eu nettement plus de problèmes à se forger une opinion que les plus âgées. Parmi les sympathisant-es de l'UDC – dans les rangs desquels certaines personnalités combattaient le rejet – le pourcentage de personnes qui avaient eu des difficultés à prendre une décision était nettement plus important que parmi les sympathisants des autres partis. Fondamentalement les adversaires de la libre circulation des personnes ont eu plus de peine à faire leur choix que les partisans.

Comparativement à d'autres votations, les votant-es ont pris leur décision tôt (voir tableau 2.3). Pour plus de la moitié d'entre eux/elles, la décision était déjà prise avant le début de la campagne. C'était le cas pour 57% des tenant-es du « oui » et pour 46% des adversaires.

**Tableau 2.3 : Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion (en %).**  
Participant-es uniquement

|  | Libre circulation des personnes |
|--|---------------------------------|
| <b>Moment du choix (N = 672)</b>   |                                 |
| Avant le début de la campagne (clair dès le début)   | 52                              |
| 3 à 6 semaines avant la votation   | 19                              |
| 1 à 2 semaines avant la votation   | 18                              |
| Quelques jours avant la votation   | 10                              |
| <b>Difficulté du choix a (N = 676)</b>   |                                 |
| Plutôt facile  | 72                              |
| Plutôt difficile   | 22                              |
| a Le total est inférieur à 100%, car « ne sais pas » et « pas de réponse » ne figurent pas dans le tableau.<br>© ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009 |                                 |

Lors de la votation populaire sur la libre circulation des personnes également, les contributions rédactionnelles, les interviews et prises de position dans la presse ont représenté la source d'information la plus importante. Elle a permis à 86% des votant-es de se forger une opinion ; plus de la moitié (56%) ont aussi lu les lettres de lecteurs dans les journaux. Les discussions à la télévision ont représenté une aide pour 80%, alors que seules 58% des personnes ont prêté attention aux émissions de radio. La brochure d'information diffusée par le Conseil fédéral et jointe au matériel de vote est toujours très utilisée : cette fois-ci elle a été utile à 62% des votant-es. Internet a été consulté par 21% des votant-es. Même si l'on observe qu'internet prend de l'importance en tant que source d'information lors de votations, cette augmentation de l'intérêt reste pourtant très modeste. Les différences spécifiques dues à l'âge dans cette utilisation d'internet ont été nivelées par rapport à de précédentes votations. Les différents groupes d'âge entre 18 et 59 ans ne se sont guère différenciés dans leur comportement (entre 24% et 28% d'utilisateurs). Les personnes entre 60 et 69 ans et celles âgées de 70 ans et plus ont utilisé nettement moins souvent ce moyen de communication (19% resp. 10%). Les moyens de propagande traditionnels comme les annonces dans les journaux (59%), les affiches (54%) ainsi que les tracts et les journaux de vote (44%) ont été utilisés par environ un-e participant-e au vote sur deux. Presque la moitié des sondés-es (44%) a également pris connaissance des résultats du sondage représentatif, publié avant le dimanche de la votation.

Un-e électeur/trice sur sept (14%) avait visionné la vidéo mise sur internet par les partisans environ deux semaines avant la votation : on y appelait de manière personnalisée à participer à la votation et à glisser un « oui » dans l'urne. Les visiteurs/teuses de ce site internet se retrouvent de manière identique dans toutes les tranches d'âge, exception faite des personnes de plus de 70 ans. Les adversaires de la libre circulation des personnes ainsi que des non-votant-es se sont également intéressés à ce message plein d'esprit. Mais la participation à la votation des personnes qui avaient visionné cette vidéo a tout de même été légèrement supérieure (58%) et elles ont également voté « oui » plus fréquemment que les autres (75%).

# PERCEPTION

Les connaissances sur le contenu de l'objet étaient assez bonnes (voir tableau 3.1). Même parmi les non-votant-es, seul-es 24% n'ont pu fournir aucune indication correcte. Plus de la moitié des votant-es relevaient explicitement qu'il s'agissait de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Le second aspect du paquet de votation, à savoir l'arrêté fédéral reconduisant l'accord sur la libre circulation des personnes avec les Etats actuels de l'UE, était moins connu de l'électorat et n'a été cité que par un sondé sur quatre. On a dit un peu plus fréquemment qu'il s'agissait aussi de reconduire les accords bilatéraux avec l'UE a été citée. La réponse n'était pas fausse, puisque, en raison de l'interdépendance des différents contrats, une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes aurait également annulé les autres éléments des accords bilatéraux I.

**Tableau 3.1 : Libre circulation des personnes – Perception des contenus (N = 1007)**

| Perception <sup>a</sup>                            | Tous les sondé-es % | Participant-es uniquement % | Non participant-es uniquement % |
|--|---------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Extension de la LCP à la Roumanie et à la Bulgarie | 45                  | 53                          | 38                              |
| Confirmer les accords bilatéraux avec l'UE         | 30                  | 31                          | 28                              |
| Confirmation de la LCP avec l'UE                   | 25                  | 26                          | 23                              |
| Ouverture du marché du travail                     | 16                  | 16                          | 15                              |
| Ouverture des frontières                           | 10                  | 12                          | 8                               |
| Réponse fausse / trop compliqué                    | 0                   | 0                           | 1                               |
| Ne sais pas / pas de réponse                       | 14                  | 5                           | 23                              |

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.  
<sup>©</sup> ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009

Les partisans comme les adversaires ont perçu l'objet quasiment de manière identique. Les tenant-es du « oui » ont davantage porté l'accent sur l'aspect de la reconduction des accords bilatéraux avec l'UE, alors que les tenant-es du « non » relevaient davantage l'élément de l'immigration en général. L'analyse des premières mentions révèle que la reconduction de l'accord de la libre circulation des personnes a été citée comme première mention par 25% des votant-es et que l'extension aux deux nouveaux membres de l'UE et la reconduction des premiers accords bilatéraux ne figurent qu'en deuxième position (22% resp. 20%). Les personnes ayant glissé un « non » dans l'urne indiquent plus rarement qu'il s'agit de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. En revanche, parmi elles figurent plus souvent des personnes qui indiquent en premier lieu qu'il s'agit de l'ouverture des frontières (8%) ou qui ne veulent ou ne peuvent pas citer de contenus concrets (8%).

## PROFIL DU VOTE

La confiance envers le Conseil fédéral est l'élément qui a exercé la plus grande influence sur le choix de vote (*voir* 4.1). Les personnes qui lui font confiance glissaient un « oui » dans l'urne à raison de 83%, alors que celles qui sont méfiantes à son égard n'approuvaient cet objet qu'à hauteur de 25%. La sympathie pour un parti a eu sensiblement le même effet. Les partisans du PDC, du PRD et du PS ont voté « oui » à des taux se situant entre 75% et 80%, ceux de l'UDC l'ont rejeté quasiment à l'unanimité (94% de non). L'unité de l'UDC était cette fois-ci encore un peu plus grande que lors des votations populaires concernant l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux Etats européens (87% de non) et l'adhésion à l'accord de Schengen/Dublin-avec l'UE (92% de non) du 25 septembre 2005, resp. du 5 juin 2005. Les personnes non liées à un parti se sont exprimées à un taux supérieur à la moyenne en faveur de la libre circulation des personnes. Le classement des sondé-es sur un axe gauche-droite exerçait également une influence, mais il a joué un rôle moins important que la sympathie pour un parti. L'approbation a été la plus forte parmi les votant-es de gauche et d'extrême gauche (91% resp. 77% de oui). Parmi l'extrême gauche, un certain scepticisme régnait en raison de la crainte de la concurrence à la place de travail, qui s'est également exprimé par la recommandation de vote négative du PdT. Les personnes qui se classent au centre ont approuvé l'objet de manière nette (64% de oui) alors que celles qui se situent à droite l'ont rejeté de justesse (46% de oui) et celles de l'extrême droite ont manifesté une nette désapprobation (21% de oui). Au sein de ces groupes, l'approbation dépendait clairement de la confiance accordée au gouvernement. Ainsi la part de « oui » chez les personnes du centre politique qui faisaient confiance au gouvernement s'élevait à 85% ; lorsque cette confiance faisait défaut, ce chiffre chutait à 32%. Chez ceux/celles qui se classaient à droite, les parts correspondantes de « oui » s'élevaient à 71% et à 15%.

**Tableau 4.1 : Libre circulation des personnes – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques**

| Caractéristiques / catégories   | % Oui <sup>a</sup> | (n) | Coefficient de corrélation <sup>a</sup> |
|---|--------------------|-----|---|
| Total VOX (pondéré)   | 59                 | 676 |   |
| <b>Confiance envers le gouvernement</b>   |                    |     | <b>V = 0.54***</b>                      |
| Oui   | 83                 | 341 |   |
| Non   | 26                 | 257 |   |
| <b>Sympathie pour un parti</b>  |                    |     | <b>V = 0.54***</b>                      |
| PS  | 80                 | 99  |   |
| PDC   | 75                 | 57  |   |
| PRD   | 77                 | 73  |   |
| UDC   | 6                  | 125 |   |
| Sans parti  | 69                 | 211 |   |
| <b>Suisse ouverte / fermée</b>  |                    |     | <b>V = 0.52***</b>                      |
| Pour une Suisse ouverte   | 81                 | 394 |   |
| Position mitigée  | 32                 | 208 |   |
| Pour une Suisse fermée  | 23                 | 62  |   |
| <b>Position concernant la politique étrangère</b>   |                    |     | <b>V = 0.47***</b>                      |
| Pour des chances identiques   | 83                 | 237 |   |
| Position mitigée  | 67                 | 184 |   |
| Pour une préférence aux Suisses   | 30                 | 230 |   |
| <b>Positionnement sur l'axe gauche-droite</b>   |                    |     | <b>V = 0.43***</b>                      |
| Extrême gauche  | 77                 | 52  |   |
| Gauche  | 91                 | 112 |   |
| Centre  | 64                 | 245 |   |
| Droite  | 46                 | 125 |   |
| Extrême droite  | 21                 | 84  |   |
| <b>Suisse moderne / traditionnelle</b>  |                    |     | <b>V = 0.32***</b>                      |
| Pour une Suisse moderne   | 76                 | 236 |   |
| Valeurs mixtes  | 60                 | 275 |   |
| Pour une Suisse traditionnelle  | 34                 | 155 |   |
| <b>Intérêt à la politique</b>   |                    |     | <b>V = 0.17***</b>                      |
| Très intéressé-e  | 65                 | 226 |   |
| Assez intéressé-e   | 61                 | 360 |   |
| Pas vraiment intéressé-e  | 38                 | 82  |   |
| <sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »<br>Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.<br><sup>©</sup> ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009 |                    |     |   |

Il n'est pas étonnant qu'à côté du positionnement de politique général (gauche/droite et sympathie pour un parti) des valeurs de référence politiques spécifiques aient également exercé une influence sur le comportement de vote. La position concernant les étrangers en Suisse a été d'une grande importance. Quiconque est d'accord de leur accorder les mêmes chances qu'aux Suissesses et aux Suisses acceptait massivement cet objet (83% de oui), celui/celle qui souhaite donner la préférence aux Suisses rejetait nettement la libre circulation des personnes (30% de oui). Les représentations concernant l'identité et le rôle international de la Suisse ont eu des répercussions encore plus importantes. Les personnes qui défendent l'idée d'une Suisse ouverte au monde et bien intégrée au niveau international, approuvaient l'objet à raison de 81%. Celles qui sont sceptiques par rapport à ces valeurs de référence ou qui les rejettent même totalement, s'exprimaient aussi clairement contre la libre circulation des personnes (32% resp. 23% de oui). Les valeurs Suisse moderne/traditionnelle ont exercé la même influence, bien qu'un peu moins forte, que la position par rapport à l'ouverture au monde de la Suisse.

Le profil de vote politique de l'objet relatif à la libre circulation des personnes est non seulement quasi identique à ceux des décisions de l'année 2005 relatives aux accords de Schengen/Dublin et à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, mais recoupe également celui de la votation sur l'initiative populaire de l'UDC « pour des naturalisations démocratiques » du 1<sup>er</sup> juin 2008. Apparemment, lors des votations de politique étrangère et des étrangers, l'UDC dispose d'un réservoir de soutien quasiment inconditionnel de certains groupes de population conservateurs et hostiles à l'immigration. Ils ne représentent pourtant qu'une minorité de citoyens. Comme l'UDC ne trouve pratiquement aucune écoute à l'extérieur de ces groupes, elle est incapable d'imposer ses revendications dans les votations populaires.

Les caractéristiques sociales et économiques des votant-es ont généralement eu des répercussions moins fortes sur le choix de vote que les caractéristiques politiques et idéologiques (voir tableau 4.2). L'approbation a été un peu plus nette en Suisse romande que dans la partie alémanique du pays. Selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique, la part de « oui » était de 66% en Suisse romande, de 59% en Suisse alémanique et de 34% en Suisse italienne. Cette différence par rapport à la partie alémanique du pays a aussi été observée dans le présent sondage, mais était trop peu marquée pour être significative au niveau statistique. Les sondés de langue italienne ont rejeté cet objet dans une proportion de deux à un, mais leur nombre est trop petit pour des indications statistiques. Comme pour toutes les votations populaires qui concernent l'ouverture en politique étrangère, l'acceptation augmente proportionnellement au degré de formation. Les personnes au bénéfice d'une formation de base ont nettement rejeté l'objet, les diplômé-es d'une école professionnelle étaient partagé-es en deux. Avec 78%, les diplômé-es d'une université ou d'une haute école spécialisée ont approuvé l'objet le plus nettement. Autre influence sur le choix de vote : le revenu généralement pas tout à fait indépendant de la formation. La moitié des votant-es ayant rejeté cet objet vivent dans un ménage dont le revenu mensuel va jusqu'à 7000 francs. Chez les personnes matériellement mieux situées, le taux d'approbation est de 72%. Dans les grandes villes et leurs agglomérations, le taux de « oui » était un peu plus important que dans les campagnes et les petites villes. Cette différence ne s'observe toutefois qu'en Suisse alémanique et non dans la partie romande. Mais cette fois, on ne peut pas parler d'un profond fossé entre la ville et la campagne comme c'était souvent le cas dans la partie alémanique du pays lors des dernières votations populaires. Même dans les

régions campagnardes et les petites villes de Suisse alémanique, une majorité a voté « oui » à raison de 56% ; dans les agglomérations des grandes villes, ce pourcentage a été de 66%.

**Tableau 4.2 : Libre circulation des personnes – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales**

| Caractéristiques / catégories  | % Oui <sup>a</sup> | (n) | Coefficient de corrélation <sup>a</sup> |
|--|--------------------|-----|---|
| Total VOX (pondéré)  | <b>59</b>          | 676 |   |
| <b>Formation</b>   |                    |     | <b>V = 0.27***</b>                      |
| Ecole obligatoire  | <b>(34)</b>        | 44  |   |
| Apprentissage  | <b>49</b>          | 304 |   |
| Maturité/études pédagogiques   | <b>(68)</b>        | 47  |   |
| Ecole spécialisée  | <b>66</b>          | 123 |   |
| Université, Haute école spécialisée  | <b>78</b>          | 156 |   |
| <b>Revenu du ménage</b>  |                    |     | <b>V = 0.22***</b>                      |
| Moins de 3000 Fr./mois   | <b>(51)</b>        | 47  |   |
| Entre 3000 et 5000   | <b>51</b>          | 126 |   |
| Entre 5000 et 7000   | <b>51</b>          | 172 |   |
| Entre 7000 et 9000   | <b>71</b>          | 127 |   |
| Plus de 9000   | <b>73</b>          | 146 |   |
| <b>Situation économique personnelle</b>  |                    |     | <b>V = 0.18***</b>                      |
| Très bonne   | <b>80</b>          | 81  |   |
| Bonne  | <b>59</b>          | 431 |   |
| Mauvaise à correct   | <b>51</b>          | 162 |   |
| <b>Situation économique personnelle future</b>   |                    |     | <b>V = 0.18***</b>                      |
| Meilleure  | <b>(49)</b>        | 41  |   |
| Identique  | <b>64</b>          | 513 |   |
| Moins bonne  | <b>44</b>          | 86  |   |
| <b>Habitat</b>   |                    |     | <b>V = 0.10*</b>                        |
| Campagne   | <b>58</b>          | 230 |   |
| Petite et moyenne agglomération  | <b>54</b>          | 223 |   |
| Agglomération de grande ville  | <b>66</b>          | 223 |   |
| Age  |                    |     | n.s.                                    |
| Evaluation de l'avenir économique  |                    |     | n.s.                                    |
| Activité rémunérée   |                    |     | n.s.                                    |
| Sexe   |                    |     | n.s.                                    |
| Etat civil   |                    |     | n.s.                                    |
| <sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »<br><sup>©</sup> ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009 |                    |     |   |

L'âge n'a joué aucun rôle significatif pour le choix. Il est vrai que l'approbation était tendanciellement plus faible chez les personnes jeunes que chez les aîné-es. Les moins de 40 ans approuvait la libre circulation qu'à raison de 51% ; les moins 30 ans la rejetait même, les 40 ans et plus l'approuvaient à hauteur de 62%.

Le fait que quelqu'un exerce une activité lucrative, une activité non rémunérée à domicile ou qu'il soit à la retraite n'a eu aucune influence sur la décision de vote. Tous les groupes ont approuvé cet objet dans la même proportion. En revanche, l'estimation de la situation économique personnelle a joué un rôle. Les personnes qui qualifiaient leur situation économique personnelle de très bonne ont approuvé l'objet de manière notablement plus marquée (80% de oui) que celles qui trouvaient leur situation bonne (59%) ou même mauvaise ou très mauvaise (51%). Cet effet ne dépend pas du revenu, mais existe tant dans le groupe des votant-es dont le revenu est faible que dans celui qui est matériellement bien situé. L'évaluation de la situation personnelle future n'a pas exercé une influence aussi nette. Le taux d'approbation le plus élevé se retrouvait parmi les personnes qui ne s'attendaient à aucune modification. Les optimistes qui espéraient une amélioration de leur situation étaient partagés en deux. Les votant-es qui craignaient une détérioration ont majoritairement refusé l'objet. Que 44% de ce dernier groupe l'aient malgré tout approuvé n'est pas illogique. En effet, la campagne n'a pas seulement été marquée par la mise en garde des adversaires contre le dumping salarial pratiqué par les immigrants, mais aussi par l'argument des partisans, selon lequel l'économie suisse retirerait des bénéfices de la libre circulation des personnes et d'un maintien des accords bilatéraux avec l'UE.

## MOTIFS DU CHOIX

Parmi les motifs cités spontanément par les sondé-es pour expliquer leur vote, ce sont les déclarations d'ordre général qui viennent en tête, tant chez les partisans que chez les adversaires (voir *tableau 5.1*). Chez les partisans, nous avons également ajouté la déclaration selon laquelle la Suisse n'avait pas d'autre choix que d'approuver. Pour un-e tenant-e du « oui » sur deux, il s'agissait là aussi d'un vote pour la reconduction de la voie bilatérale de la politique européenne de la Suisse. Un partisan de l'objet sur six a en revanche voté « oui » parce qu'il est favorable à une intégration totale de la Suisse dans l'UE. La conviction que la libre circulation des personnes et les accords bilatéraux sont dans l'ensemble profitables à l'économie suisse était également un motif important. Une autre raison citée fréquemment pour justifier l'approbation de l'objet était la volonté d'exprimer son adhésion à une Suisse ouverte sur le monde. Un-e tenant-e du « oui » sur trois a indiqué ce motif. Parmi les premières mentions, il était même situé en deuxième position après les raisons d'ordre général. Parallèlement, un partisan sur trois a indiqué que tous les Etats membres de l'UE devaient être traités de manière identique et que la Roumanie et la Bulgarie ne devaient pas être discriminées.

Un peu plus fréquemment que les partisans, les opposants à la libre circulation des personnes ont cité des raisons spécifiques. Le plus souvent, ce sont les craintes des répercussions négatives sur le marché du travail qui ont été mentionnées. Pour les deux tiers des personnes qui ont indiqué ce motif, l'augmentation du nombre de chômeurs figurait clairement au premier plan et non pas la concurrence créée par les bas salaires des travailleurs immigrants. Presque 40% des adversaires ont voté « non » parce qu'ils pensaient qu'il y a aujourd'hui déjà suffisamment, voire trop, d'étrangers en Suisse. Parmi les adversaires, la crainte d'une augmentation de la criminalité et d'un nouvel accroissement des dépenses sociales était aussi largement répandue. Les deux éléments – donc la criminalité et la surcharge des œuvres sociales – ont été indiqués de manière à peu près aussi fréquente par les 34% des personnes ayant voté « non » pour des motifs relatifs à ce genre de crainte. Certains politiciens de l'UDC, qui voulaient certes suivre la recommandation de vote négative décidée par leur parti, mais qui se sont exprimés fondamentalement pour les accords bilatéraux avec l'UE et la libre circulation des personnes, ont avant tout critiqué le paquet de votation ficelé par le parlement en le déclarant anti-démocratique. Cette critique n'a été un motif de rejet que pour un adversaire sur six.

Tableau 5.1 : Libre circulation des personnes – Motifs des votants-es (plusieurs réponses possibles)

| Motifs cités spontanément   | Uniquement premières mentions en % | Toutes les mentions en % des personnes qui ont répondu <sup>a</sup> |
|---|------------------------------------|---|
| <b>Personnes qui ont voté « oui »</b>   |                                    |   |
| Déclarations positives d'ordre général  | 39                                 | 65  |
| – dont : la Suisse n'a pas le choix   | 13                                 | 26  |
| Pour une politique suisse ouverte sur le monde  | 17                                 | 32  |
| Pour la confirmation de la voie bilatérale  | 13                                 | 48  |
| Apporte des avantages économiques à la Suisse   | 9                                  | 41  |
| Pour l'égalité de traitement de tous les membres de l'UE  | 9                                  | 35  |
| Pour une adhésion à l'UE  | 7                                  | 17  |
| Ne sais pas   | 0                                  | 0   |
| <b>Personnes qui ont voté « non »</b>   |                                    |   |
| Déclarations négatives d'ordre général  | 36                                 | 42  |
| – dont : méfiance envers la politique   | 5                                  | 8   |
| Répercussions négatives sur le marché du travail  | 24                                 | 68  |
| – dont : entraîne davantage de chômage  | 18                                 | 43  |
| – dont : augmente la pression sur les salaires  | 4                                  | 9   |
| La Suisse a déjà assez /trop d'étrangers  | 13                                 | 39  |
| Votation antidémocratique (paquet)  | 12                                 | 15  |
| Davantage de criminalité et de dépenses pour les assurances sociales  | 7                                  | 34  |
| – dont : surcharge et utilisation abusives des œuvres sociales  | 5                                  | 17  |
| – dont : davantage de criminalité   | 2                                  | 13  |
| Ne sais pas   | 0                                  | 0   |
| <sup>a</sup> Trois réponses (avec précisions) étaient possibles. En tout, 492/184 sondé-es ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la deuxième colonne dépasse 100.<br><sup>b</sup> ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009 |                                    |   |

## ARGUMENTS POUR ET CONTRE AVANCÉS DURANT LA CAMPAGNE

Les partisans et les adversaires de la libre circulation des personnes ont évalué de manière totalement opposée les quatre arguments « pour » et « contre » que nous leur avons soumis (voir tableau 6.1 et 6.2). La polarisation n'a été un peu atténuée que pour deux arguments : l'argument « pour » selon lequel la Suisse devrait traiter tous les Etats de l'UE de manière identique et l'argument « contre » relatif au fait que l'association de deux questions (reconduction de la libre circulation et extension aux nouveaux membres de l'UE) est antidémocratique. Mais, ici aussi, il n'y a eu aucun consensus.

Parmi les arguments « pour », la déclaration qui a provoqué la plus grande polarisation se réfère au fait qu'en cas de rejet, l'ensemble des accords bilatéraux deviendraient caducs, ce qui aurait d'importantes répercussions négatives pour la Suisse. 86% des partisans, mais seulement 18% des adversaires partageaient ces craintes. Cet argument avait une grande force de persuasion : les personnes qui croyaient que la Suisse pourrait subir d'importants désavantages mettaient un « oui » dans l'urne à hauteur de 88%. Il n'est pas possible de savoir si les adversaires mettaient en doute l'abrogation effective des autres six accords au cas où la Suisse rejeterait la libre circulation des personnes (la contre propagande l'avait suggéré) ou s'ils ne croyaient pas qu'une abrogation aurait des conséquences économiques négatives. Presque tous les partisans (90%) étaient convaincus que la libre circulation des personnes entraîne actuellement des répercussions positives sur l'économie suisse. Une majorité de 61% des adversaires en doutaient également. L'argument selon lequel les mesures d'accompagnement protégeraient les travailleurs nationaux du dumping salarial par les immigrants était le moins convaincant. Au total, seul-es un peu plus de la moitié des sondé-es l'a approuvé. Dans les deux camps, un nombre relativement important de personnes pensait ne pas être en mesure d'évaluer cette affirmation. Pour presque tous les tenants du « oui », mais aussi pour quasiment un votant « non » sur deux, il est clair que la Suisse devrait traiter tous les Etats de l'UE de manière identique. Mais le fait que 24% des personnes qui partageaient cet avis aient malgré tout voté contre l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie indique que d'autres arguments, tels que la mise en garde contre une augmentation de la criminalité, étaient plus importants.

Lors de l'analyse de l'approbation des contre-arguments, on observe que seul l'un d'entre eux a obtenu la majorité parmi l'ensemble des votant-es. Il s'agit du reproche fait au parlement d'avoir réuni en un seul objet de manière antidémocratique la reconduction la libre circulation des personnes avec l'UE et l'extension aux deux nouveaux membres. Non seulement 84% des adversaires, mais aussi un tenant du « oui » sur trois étaient d'accord avec cette critique. Cette dernière n'était pourtant pas convaincante, puisque 36% des personnes qui la partageaient ont malgré tout approuvé l'objet. Les trois autres contre-arguments testés ont fortement polarisé les votant-es. Ainsi seuls 10% des tenant-es du « oui », mais plus de 80% des tenant-es du « non » croyaient que la libre circulation des personnes évincera les Suissesses et les Suisses du marché du travail. L'augmentation pronostiquée de la

criminalité suite à l'immigration en provenance de Roumanie et de Bulgarie, qui a joué un rôle important dans la contre-campagne, n'a pas non plus trouvé une acceptation totale auprès des tenant-es du « non » : 18% d'entre eux/elles n'étaient tout de même pas d'accord avec cette affirmation. Nous avons déjà testé en 2005 l'argument de la surcharge des œuvres sociales par les immigrants émanant des nouveaux Etats (extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'UE). A l'époque, il trouvait encore une majorité auprès de l'ensemble des votant-es ; cette fois-ci, il était récusé de justesse. Certes les adversaires de la libre circulation des personnes l'approuvaient encore davantage, mais les partisans le rejetaient pourtant plus nettement qu'en 2005.

**Tableau 6.1 : Libre circulation des personnes – Succès des arguments « pour » auprès des votant-es en pour cent**

| Arguments « pour »   |       | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas | Cohésion <sup>a</sup> |
|--|-------|----------|--------------|-------------|-----------------------|
| « Si la Suisse refuse la confirmation et l'extension de la libre circulation des personnes, les premiers contrats bilatéraux seraient automatiquement caducs, ce qui entraîneraient d'importants désavantages pour la Suisse » | Total | 58       | 37           | 5           | 88                    |
|  | Oui   | 86       | 10           | 4           |                       |
|  | Non   | 18       | 75           | 7           |                       |
| « La Suisse a besoin de la libre circulation des personnes avec l'UE ; le contrat en vigueur a créé de nouvelles places de travail et amélioré la compétitivité de l'économie suisse »   | Total | 64       | 28           | 8           | 83                    |
|  | Oui   | 90       | 5            | 5           |                       |
|  | Non   | 27       | 61           | 12          |                       |
| « Les mesures d'accompagnement protègent les travailleurs du dumping salarial en Suisse »  | Total | 55       | 30           | 15          | 80                    |
|  | Oui   | 74       | 13           | 13          |                       |
|  | Non   | 27       | 56           | 17          |                       |
| « La Suisse dépend des bonnes relations qu'elle entretient avec l'UE et devrait donc traiter tous les Etats membres de manière identique »   | Total | 73       | 23           | 4           | 76                    |
|  | Oui   | 93       | 5            | 2           |                       |
|  | Non   | 42       | 51           | 7           |                       |

Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 58% de tous les votant-es (86% de ceux/celles qui ont voté « oui », 18% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« Si la Suisse refuse ... »), 37% (10% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 75% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 5% (4%; 7%) n'ont pas pu se décider.  
n Total des votant-es qui ont répondu = 670-674.  
<sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » votent alors effectivement « oui ».  
<sup>©</sup> ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009

**Tableau 6.2 : Libre circulation des personnes – Succès des arguments « contre » auprès des votant-es en pour cent**

| Arguments « pour »  |       | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas | Cohésion <sup>a</sup> |
|---|-------|----------|--------------|-------------|-----------------------|
| « L'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie entraînera davantage de criminalité en Suisse »  | Total | 37       | 59           | 4           | 86                    |
|   | Oui   | 8        | 88           | 4           |                       |
|   | Non   | 78       | 18           | 4           |                       |
| « Suite à la libre circulation des personnes, il y aura encore davantage de travailleurs étrangers en Suisse, qui évincent les Suissesses et les Suisses du marché du travail »   | Total | 40       | 56           | 4           | 84                    |
|   | Oui   | 11       | 85           | 4           |                       |
|   | Non   | 83       | 14           | 3           |                       |
| « A l'époque, il a été promis au peuple qu'il pourrait se prononcer une nouvelle fois sur la confirmation définitive de la libre circulation des personnes. A présent, la confirmation et l'extension ont été réunies en un seul paquet, ce qui est profondément antidémocratique »   | Total | 54       | 38           | 8           | 64                    |
|   | Oui   | 33       | 58           | 9           |                       |
|   | Non   | 84       | 10           | 6           |                       |
| « L'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie entraînera de plus grandes charges pour l'assistance sociale suisse »  | Total | 47       | 46           | 7           | 77                    |
|   | Oui   | 18       | 74           | 8           |                       |
|   | Non   | 89       | 6            | 5           |                       |
| <p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 37% de tous les votant-es (8% de ceux/celles qui ont voté « oui », 78% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« l'extension ... »), 59% (88% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 18% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 4% (4%; 4%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 670-674.</p> <p><sup>a</sup> y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un contre-argument votent alors effectivement « non ».</p> <p><sup>o</sup> ISPB/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009</p> |       |          |              |             |                       |

# DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des sept jours qui ont suivi la votation populaire du 8 février 2009. 60% des interviews ont été réalisés au cours des trois premiers jours. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Ni les intervieweurs/euses ni les sondé-es ne pouvaient s'en apercevoir, mais elles/ils en avaient été informés au préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officielles de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1007 personnes. Seule une partie de l'enquête a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé à la votation. Sur les 13139 sélectionnées initialement, seules 11870 adresses seraient entrées en ligne de compte pour une interview. 7492 d'entre elles n'ont pas pu être contactées; dans 1137 ménages, aucune personne cible sélectionnée n'était disponible (ayant-droit suisse selon les quotas pour le sexe, la langue et l'âge) et 2333 personnes cibles ont refusé de participer à l'interview ou y ont mis fin. Ainsi le taux de couverture (pourcentage total des interviews effectués et utilisés par rapport aux adresses envisagées à l'origine) s'élève à 30.1%. Comparativement aux analyses Vox antérieures, cela correspond à la valeur moyenne.<sup>1</sup>

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique \* pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, \*\* pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et \*\*\* pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors, la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Ces relations bivariées ne sont cependant pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

<sup>1</sup> Voir également à ce sujet et à d'autres données techniques : Longchamp, Claude e.a., Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 8 février 2009, Berne 2009.

La représentativité démographique est largement garantie. Les écarts constatés dans diverses caractéristiques sociales et géographiques telles que les classes d'âge, le sexe, la région linguistique et la forme d'habitat ne se situent hors de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage de 3.0% que pour les 41 à 65 ans, avec +3.2%. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es. Toutefois, avec 19 points pour cent, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures.<sup>2</sup> Dans le sondage, la part de sondé-es qui ont indiqué avoir approuvé l'objet est trop haute de 13 points pour cent par rapport au résultat réel de la votation. Que ces « gagnant-es » d'une votation se déclarent après coup disposé-es à répondre à une interview est un fait connu, révélé par les sondages antérieurs, même si les écarts apparaissent cette fois-ci particulièrement importants. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote.<sup>3</sup>

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1007 personnes) donne une erreur d'échantillonnage de +/- 3,2 points pour cent. Lorsque l'échantillonnage est plus restreint, par ex, pour les 706 participant-es à la à la présente analyse, cette marge augmente à +/- 3,8 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, l'erreur d'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30%, elle est de +/- 3.4 et pour 80%:20% elle se réduit à +/- 3.0).

<sup>2</sup> Si l'on part de ceux/celles qui donnent des indications quant à leur choix de vote, la surreprésentation se réduit à 16 points pour cent.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet Longchamp e.a., a.a.O., p. 22-24.

**P.P.**

**3001 Berne**